

Face aux urgences climatiques et sociales qui menacent notre humanité

Construisons l'alternative citoyenne, coopérative, écologique et solidaire

Si nous voulons vivre demain, heureux et libres sur une Terre sauvegardée, il nous faut sortir du capitalisme par la voie démocratique et citoyenne, en construisant une alternative politique, économique et sociale capable de répondre autrement à nos besoins !

Ce que nous voulons, c'est un monde de justice et de paix, libéré du pétrole et du nucléaire, où les humains vivent et travaillent pour l'intérêt de tous, répondant à leurs besoins communs en cultivant le meilleur de ce que l'humain sait faire, en synergie avec les écosystèmes naturels et en dehors de toute logique de profit des uns aux dépens des autres.

***Cet autre monde est possible.
A nous de le mettre en œuvre !***

Pourquoi sortir du capitalisme

Nous sommes face à un processus d'effondrement global des écosystèmes planétaires déjà engagé qui, à court ou moyen terme, va affecter gravement la vie de l'ensemble des humains si nous ne faisons rien. Ce processus d'effondrement écologique est le fruit d'un emballement du système économique mondialisé dont nous dépendons.

Ce système économique, fondé sur la consommation et la production de masse et la concentration des profits dans les mains des investisseurs, est aussi responsable du creusement exponentiel des inégalités et des tensions à l'échelle internationale.

Pour sceller la toute-puissance de ce système dévastateur, les accords de libre échange de type TAFTA, CETA ou TISA, négociés et signés partout sur la planète, veulent interdire aux institutions démocratiques de prendre toute décision qui impacterait négativement les bénéfices attendus par les investisseurs internationaux. Ces accords s'ajoutent à la privatisation de la dette des Etats qui se trouvent ainsi soumis à la notation d'agences privées, autorisant les banques à décupler les taux d'intérêt sur la dette en cas de notation défavorable.

Ce système injuste qui propulse l'humanité vers un chaos annoncé, c'est le système capitaliste aujourd'hui mondialisé. Il est fondé sur l'appropriation d'une part importante de la richesse générée par le travail humain au profit de celles et ceux qui possèdent les moyens d'investir. De génération en génération, ce système a permis aux plus riches de s'enrichir, jusqu'à pouvoir former des consortiums nationaux puis internationaux. Aujourd'hui, l'objectif déshumanisé de ces surpuissances économiques et financières mondialisées est de multiplier encore et toujours leurs profits, en imposant leurs règles aux institutions et aux Etats, à contre sens de l'intérêt collectif.

Si nous voulons reprendre les rênes de notre avenir commun, et éviter le chaos écologique autant que les déchirures sociales et meurtrières, nous devons trouver une voie démocratique pour en sortir, en inventant au plus vite de nouvelles manières d'être et d'agir, plus justes et plus heureuses.

La voie coopérative, écologique et solidaire

Cette voie existe. Elle est en émergence et se développe à travers de multiples expériences à petite échelle sur tous les territoires et tous les continents. Face à la gravité des défis écologiques et sociaux actuels, il nous appartient de nous y engager à grande échelle, pour en faire la base d'un nouveau fonctionnement sociétal qui nous permettra de vivre demain, ensemble et solidaires sur une Terre vivante et belle.

Dans la perspective d'une possible accession aux pouvoirs d'Etat, la mise en œuvre de cette alternative citoyenne, coopérative, écologique et solidaire, pourrait se construire autour des six axes suivants :

1. **La mutualisation d'une part des bénéfices des entreprises**, avec limitation des dividendes versés aux actionnaires, en vue de financer la transformation sociale, écologique et coopérative à mettre en œuvre à l'échelle nationale.
2. **La mutation coopérative de l'économie**, impliquant la multiplication d'entreprises d'intérêt collectif sans profit, de type SCOP et SCIC, pour répondre aux besoins des populations, avec partage des responsabilités et des salaires, participation des salariés aux décisions de gestion et répartition équitable des pouvoirs quelque soit le niveau de capital détenu.
3. **La péréquation des revenus et des salaires** limitant les hauts revenus et permettant la création d'un revenu de base pour tous. Associée à la mutualisation des bénéfices, cette péréquation permettrait aussi la mise en œuvre d'un contrat de développement écologique, social et solidaire soutenant la multiplication d'emplois pérennes dans les structures à but non lucratif engagées dans le processus de transformation sociale. Ce contrat permettrait de répondre à un objectif « zéro chômeur » à l'échelle nationale.
4. **La constitution d'une monnaie coopérative et citoyenne à l'échelle nationale**, sans but lucratif et sans spéculation, au service de la relocalisation des échanges et du projet de transformation écologique et sociale, complémentaire de l'Euro, avec possibilité de s'en détacher en situation de crise, ou en cas de sortie souveraine de l'Union Européenne.
5. **Le renforcement des pratiques démocratiques** visant l'implication citoyenne et la pérennité des systèmes mis en place, avec développement des consultations citoyennes pour l'élaboration des projets, validation des cadres législatifs par referendum, développement du tirage au sort dans les institutions et constitution de structures coopératives autonomes par rapport à l'Etat pour assurer la gestion citoyenne des outils de transformation écologique et sociale mis en œuvre.
6. **Le développement d'un mouvement citoyen**, acteur engagé dans la mutation coopérative, écologique et solidaire, prêt à se mobiliser pour soutenir les projets gouvernementaux répondant à ses aspirations, autant que pour établir une force de pression et de contre pouvoir quand cela est nécessaire.

Ces objectifs pourraient se concrétiser à travers différents dispositifs et modes d'action :

➤ **Refonte du droit des actionnaires**

Il n'y a aucune légitimité à ce que les bénéfices générés par le travail collectif et par l'utilisation des ressources d'un territoire soit accaparés par les seuls actionnaires des entreprises concernées. Lorsque qu'une personne qui a de l'argent fait un placement dans une banque, c'est logiquement la banque qui définit les taux de rémunération de ce placement. Il doit en être de même lorsque un investisseur privé investi du capital dans l'activité économique d'un pays. C'est alors à la collectivité du pays de déterminer la part de bénéfice qu'il peut ou non récupérer en retour. C'est aussi à la collectivité de déterminer les priorités pour l'utilisation des bénéfices qui ne sont pas distribués aux actionnaires.

Selon ce principe, et de manière spécifique dans le contexte d'urgence écologique et sociale actuelle, il semblerait juste que l'affectation des bénéfices des entreprises agissant sur le territoire soit soumise à des règles de répartition fixées par la loi.

La répartition pourrait se faire de la manière suivante, selon des proportions à définir :

- une part mise en réserve pour les investissements internes à l'entreprise, sous condition d'intérêt collectif économique et écologique, avec garantie de non délocalisation,
- une part raisonnable et plafonnée pouvant être distribuée aux actionnaires,
- une part mutualisée pour financer les projets de transformation écologique, coopérative et solidaire mis en place par et pour la collectivité.

Cette réappropriation citoyenne du fruit du travail, des ressources et des échanges au sein de la collectivité, pourrait devenir la pierre d'angle de la révolution citoyenne à mettre en œuvre. Sans cette réappropriation des bénéfices générés par l'activité économique, qu'il faut considérer comme un bien commun, aucune mesure d'ampleur ne pourra être réellement mise en œuvre de manière pérenne, faute de moyens suffisants pour la réaliser.

Dans notre situation d'urgence sociale et écologique, ce système de mutualisation des bénéfices ne devrait pas être conçu comme un enjeu de lutte ou de revanche des uns contre les autres. Elle devrait devenir l'option fondatrice d'un engagement commun rassemblant l'ensemble des citoyens, pour faire face à l'immense défi de transition et de transformation que nous devons relever si nous voulons laisser un monde et une Terre vivable à nos enfants.

➤ **Constitution d'un fond commun d'investissement et de financement coopératif et écologique**

Ce fond d'investissement et de financement coopératif, géré démocratiquement sans intérêt ni profit, collecterait les parts de bénéfices mutualisés. Ce fond d'investissement mutualisé serait dédié au financement des investissements et des projets à haute valeur écologique, sociale et d'innovation, sous la forme de subventions, d'apports en capital sans dividende ou tout autre dispositif à mettre en œuvre. Ces financements seraient essentiellement attribués aux entreprises impliquées dans l'effort collectif de transformation sociétale, entreprises coopératives sans profit ou entreprises signataires d'un contrat social et écologique les engageant à réduire les répartitions de bénéfices entre leurs actionnaires, à mettre en place une participation active de leurs salariés aux décisions de gestion, à maintenir leurs activités sur le territoire national et à travailler sous contrat pour l'intérêt collectif et la transition écologique et citoyenne.

➤ **Multiplication des entreprises coopératives et citoyennes**

Dans tous les domaines, les services, l'artisanat, le commerce, l'agriculture ou l'industrie, la multiplication des coopératives à capital collectif sans finalité lucrative, en gestion collective et

participative, constituerait la base du mouvement de transformation écologique et citoyenne de l'économie. Pour soutenir leur développement à grande échelle, les marchés et dotations publiques d'investissement, les apports du fond commun d'investissement, ainsi qu'un système de déduction fiscale, pourraient leur être attribuées de manière spécifique.

La création de pépinières d'entreprises coopératives écologiques et solidaires serait soutenue dans tous les territoires. Fer de lance du projet de mutation coopérative de l'économie, ces pépinières d'alternatives citoyennes auraient pour objectif de mettre en œuvre les projets coopératifs et écologiques nécessaires pour répondre aux besoins qu'elles repéreraient sur leur secteur d'implantation. Des moyens spécifiques seraient attribués pour la formation, l'accompagnement et la rémunération des porteurs de projets.

La coopération en responsabilité partagée serait aussi promue au sein des services et des entreprises publiques, avec l'objectif d'en faire des institutions pilotes au sein du mouvement de mutation écologique et social en œuvre.

Au cœur de cet engagement collectif, l'Education Nationale pourrait notamment soutenir les expérimentations coopératives et la créativité pédagogique. Favorisés par les pratiques coopératives, l'accompagnement respectueux du développement de l'enfant, la gestion non-violente des conflits et le développement de l'ensemble des compétences psychosociales seraient cultivés dans tous les établissements scolaires, et soutenus dans l'ensemble de la vie sociale.

➤ **Mise en place d'un revenu de base inconditionnel et d'un contrat de développement écologique et solidaire**

Le mécanisme de péréquation des salaires et des revenus, à visée sociale et écologique, reposerait sur la mise en place d'une cotisation sociale prélevée sur l'ensemble des revenus supérieurs à un montant déterminé (à partir de 3000€ nets mensuels par exemple), avec un taux croissant par tranche pouvant aller jusqu'à près de 100% pour la part des salaires et des revenus dépassant un maximum (6000€ nets mensuels par exemple). Pour répondre aux besoins de financement des dispositifs mis en œuvre, cette cotisation pourrait être complétée par une part des impôts sur le revenu collectés au niveau national, dans une proportion fixée par la loi.

L'ensemble des sommes ainsi rassemblées, gérées par une instance citoyenne et démocratique sans but lucratif, permettrait :

1. d'attribuer un revenu de base inconditionnel pour tout citoyen de plus de 16 ans, d'une valeur possible de 500€ mensuels, qui établirait un droit identique pour tous, complémentaire des revenus liés aux activités professionnelles ou aux allocations de chômage et de retraite, revenus eux-mêmes plafonnés par le système de péréquation,
2. de mettre en place un contrat de développement social, écologique et solidaire permettant aux structures sans but lucratif d'embaucher durablement toute personne souhaitant s'inscrire dans le mouvement de transformation sociétale engagé.

Le contrat de développement écologique, social et solidaire ou « DESS », serait un contrat de travail exonéré de cotisation patronale et salariale jusqu'à 1,5 fois le SMIC. Ce contrat mis à disposition des associations, correspondrait à une subvention de fonctionnement pérenne permettant de développer une grande diversité d'actions sociales, écologiques et solidaires.

A l'image des coopératives, la participation des salariés aux décisions et à l'administration des associations dont ils dépendent serait favorisée et soutenue. Une modification de la loi 1901 serait effectuée dans ce sens.

Pour rompre avec les logiques d'exclusion, cessant de faire porter aux exclus la responsabilité de leur exclusion, un dispositif « zéro chômeur » serait mis en œuvre. L'objectif de ce dispositif citoyen serait de garantir à tous le droit à un travail justement rémunéré s'inscrivant dans le

projet collectif de transformation à l'échelle nationale. Afin de tenir cet engagement, le nombre des contrats « DESS » ne serait pas limité et la multiplication des initiatives citoyennes et participatives inclusives seraient grandement favorisées. Pour répondre à cet objectif prioritaire, en retour d'un engagement des associations et des structures s'y engageant, au-delà de l'exonération de cotisation sociale, une prise en charge partielle ou totale des contrats « DESS » pourrait être mise en œuvre.

Dans ce contexte de droit à un travail valorisant et rémunérateur pour tous, le revenu de base ne serait pas un revenu minimum de survie remplaçant les droits existants et autorisant le système à exclure et licencier sans vergogne. Il serait la garantie d'un rehaussement de revenu s'ajoutant aux autres revenus et salaires liés aux activités professionnelles classiques, aux allocations de retraite et de chômage entre deux emplois, ou aux nouveaux contrats de développement écologique, social et solidaire. La contre partie en serait la limitation des hauts revenus dans une démarche d'équité et de solidarité citoyenne entre tous.

En vue de soutenir le développement de certains secteurs prioritaires sur le plan écologique et social, les contrats « DESS », exonérés de cotisation et éventuellement subventionnés en partie, pourraient être ouverts à des secteurs marchands ciblés.

Ce pourrait être le cas de l'agriculture paysanne et biologique. L'objectif serait d'en faire le principal modèle de production agricole en vue de répondre à l'essentiel des besoins alimentaires de la population. Toutes les personnes travaillant aujourd'hui, hors logique de profit, dans l'agriculture paysanne et biologique, pourraient ainsi bénéficier de ce dispositif. Les structures coopératives de production agricole sans but lucratif, de type SCOP, SCIC ou SCAEC, bénéficieraient prioritairement de ces contrats. Leur développement serait ainsi favorisé et soutenu. L'objectif affirmé et contractualisé de ce dispositif serait de rendre l'alimentation biologique accessible à tous, d'en augmenter la production de qualité à grande échelle et d'embaucher dans de bonnes conditions un grand nombre de personnes dans ce secteur essentiel et demandeur de main d'œuvre.

Le secteur de la construction et de la rénovation de logement à faible consommation énergétique, dans une démarche d'économie coopérative, circulaire et localisée, pourrait aussi bénéficier de cette démarche, en vue de rendre les logements écologiques accessibles à tous et de les développer en grand nombre.

Pour financer la multiplication de ces contrats « DESS », moteurs de la transformation écologique et sociale souhaitée, la seule péréquation des salaires et des revenus ne serait pas suffisante. Le développement de ce dispositif impliquerait donc de mobiliser aussi le fond commun d'investissement et de financement coopératif rassemblant la part de bénéfices mutualisés au niveau national.

➤ **Constitution d'une monnaie complémentaire et citoyenne nationale**

Dans une perspective de réduction des transports et des émissions de gaz à effet de serre par la relocalisation des échanges et des productions, la monnaie complémentaire nationale aurait pour objectif de devenir le support privilégié de l'activité économique entre acteurs du territoire. Sauf en situation de crise ou en cas d'une éventuelle sortie démocratique de l'Union Européenne, cette monnaie complémentaire aurait la même valeur que l'Euro et tous les échanges effectués avec les partenaires économiques extérieurs continueraient de s'effectuer en Euros. Cette monnaie citoyenne, sans profit ni spéculation, fonctionnerait au sein d'une structure coopérative de droit privé, soutenue par l'Etat mais indépendante de celui-ci. L'ensemble des citoyens, acteurs et bénéficiaires, en seraient les membres associés. Comme les monnaies locales complémentaires, cette monnaie coopérative nationale pourrait être mise en œuvre au sein du système monétaire européen, sans rompre avec le principe de monnaie unique.

Afin de lui donner l'ampleur attendue, le revenu de base, les contrats de développement

écologique, social et solidaire, autant que l'essentiel des apports en investissements mutualisés pourraient être effectués en monnaie coopérative. Celle-ci pourrait ainsi devenir la propriété emblématique des citoyens et des acteurs économiques et sociaux engagés dans le mouvement de transformation coopérative et écologique.

Comme le WIR suisse, moyennant la possibilité de se désolidariser de l'Euro en cas de nécessité, cette monnaie pourrait permettre de faire face à des crises financières européennes ou internationales en garantissant la poursuite des échanges internes à la coopérative sur le territoire national.

En cas d'engagement national en faveur d'une refondation de l'Union Européenne autour d'objectifs écologiques et sociaux forts, en situation de bras de fer difficile avec les tenants de l'Europe libérale, cette monnaie coopérative nationale mise en œuvre au sein de l'Euro pourrait devenir un point d'appui dans les négociations, en permettant d'envisager sereinement une possible sortie démocratique et souveraine de l'Union.

La monnaie citoyenne, le fond mutualisé d'investissement, le revenu de base et le contrat de développement écologique, sociale et solidaire pourraient être gérés ensemble par la même instance coopérative nationale, agréée et indépendante de l'Etat, dont l'ensemble des citoyens seraient membres et acteurs. En vue d'en garantir la pérennité et de l'inscrire dans une démarche citoyenne forte, la constitution de cette instance, la définition de ses cadres de fonctionnement autant que l'agrément qui lui serait accordé pour pouvoir gérer des fonds publics, serait validé par referendum national. Les principes de fonctionnement ainsi institués ne pourraient être modifiés ultérieurement qu'avec une nouvelle validation citoyenne par referendum.

➤ **Nécessité d'une mobilisation citoyenne et non violente d'ampleur**

La mutation sociale et sociétale proposée met en cause la suprématie des investisseurs et des actionnaires. Il serait donc illusoire de penser qu'elle puisse être mise en œuvre sans devoir établir un rapport de force citoyen à la hauteur des enjeux. La seule action d'un gouvernement, fût-il des plus déterminés, ne pourrait suffire si elle n'est pas portée par un puissant mouvement citoyen, impliqué dans les mutations en cours, soutenant les décisions gouvernementales correspondant à ses aspirations, faisant poids face aux pressions du système et garantissant le respect des engagements pris.

Pour gagner une telle bataille, le respect d'un impératif de non-violence par le mouvement social et citoyen semble essentiel et déterminant. Bien que fortement éthique, cet impératif ne serait pas une injonction morale, qui pourrait être comprise comme une obligation de renoncement à la force au nom d'un principe supérieur. Il serait affirmé comme un choix stratégique garantissant la puissance du mouvement social face à un système injuste et dévastateur qui a fini de perdre toute légitimité au regard des menaces qu'il fait peser sur l'avenir de l'humanité.

Les rétorsions financières et les violences, même les plus graves, qui pourraient être infligées contre le mouvement social et citoyen et contre le projet de transformation sociale en cours, devront être utilisées comme révélateurs de la déviance du système dont l'humanité doit se défaire. Les mauvais coups, assumés avec dignité et sans soumission, pourraient ainsi devenir le moteur d'une mobilisation grandissante, au-delà même de nos frontières. C'est ainsi que le système qui nous malmène pourrait perdre sa toute-puissance et laisser place à l'alternative citoyenne qui se fait attendre, si nous savons agir avec justesse et détermination.